



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



LABENNE, le 02/06/2023
Décision du Maire : N° 16/2023

Marchés Publics à Procédure Adaptée n°06/2022 : Rénovation sanitaires Camping Municipal « Les Pins Bleus » - LOT 6 : Avenant n° 2

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-2, R 2194-5,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 23/2022 attribuant les lots aux différentes entreprises,
Vu la décision n° 12/2023 acceptant l'avenant n°1 pour le lot 6,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte la moins-value engendrée par des travaux non exécutés et qui consistaient en la pose de caniveaux,

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer l'avenant suivant

Avenant n° 2 au lot 6 attribué à OYHAMBURU CARRELAGE

Montant initial du marché : 41 095.15 € HT

Avenant n°2 : - 1 224.95 € HT

Montant modifié par l'avenant : 40 825.40 € HT soit 48 990.48 € TTC

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture

Le 06/06/2023

Et publication/notification

Le 06/06/2023



Fait à Labenne, le 02/06/2023

Le Maire,

Jean Luc DELPECH

